



*« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht.*

## Pacte de responsabilité : Un marché de dupes

A l'issue de la réunion du 5 mars 2014, Force Ouvrière a dénoncé le marché de dupes qui résulte du « relevé de conclusions » signés par 3 Organisations syndicales et le patronat.

Les masques tombent : si le Medef arbore fièrement sur le revers de sa veste 1 million d'emplois, il ne prend même pas la peine de l'inscrire dans les textes en termes de créations nettes. Le « relevé de conclusions » ne contient en effet aucun engagement chiffré sur la création d'emplois ou les salaires.

Le texte demande « poliment » aux branches professionnelles d'ouvrir des négociations ou des discussions.

Que se passe-t-il si les branches n'arrivent pas à conclure ? RIEN

Que se passe-t-il si les engagements pris ne sont finalement pas tenus ? RIEN

Le texte parle-t-il de conditionner les aides à la création nette d'emplois ou à des augmentations de salaires ? NON

Le texte évoque-t-il une réversibilité des aides à défaut de création nette d'emplois ? NON

Alors que la France compte plus de 5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi, que la croissance est atone et la consommation des ménages est en baisse, les pouvoirs publics s'apprentent encore à faire cadeau de plusieurs milliards d'euros aux entreprises.

C'est pourquoi face à la vague néolibérale, une autre politique est possible. Elle passe, notamment, par la relance du pouvoir d'achat, le développement des services publics, le développement de véritables investissements industriels et donc de la fin des politiques d'austérité de droite comme de gauche.

## Rubrique nécrologique

Le 7 janvier lors de la pause méridienne rassemblement à la DRESG pour commémorer la disparition de nos emplois 2014.



En début de matinée nous avons boycotté le CTL qui devait entériner ces onze suppressions d'emplois.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de nos chers emplois disparus.



Par référence à Alfred Jarry qui était un précurseur dans le domaine du surréalisme. Il aura imposé un nouveau mot à la langue *ubuesque*, qui renvoie à l'univers singulier de son héros (la gidouille verte, le voiturin à phynances, le crochet à nobles, le bâton à physique, le petit balai qu'on ne saurait dire, etc.), et qui qualifie par extension un monde absurde, grotesque, dominé par la bureaucratie et le bon plaisir des tyranneaux à la fois odieux et ridicules.

## Mais qui veut abattre les fonctionnaires...

Messieurs Le Roux et Peillon annoncent le gel de la carrière des fonctionnaires puis appliquent la technique du yoyo, et démentissent.

Mais le mal est fait et, pris dans la tourmente, le « Pompier » Ayrault s'exprime sur Europe 1 en disant "ce n'est pas vrai... Pourquoi annoncer de fausses nouvelles? (...)

Monsieur Ayrault, chef du gouvernement, doit se rappeler que c'est un de ses ministres et le chef de file de la majorité socialiste à l'Assemblée nationale qui ont tenu ces propos et non la presse ou les syndicats.

La FGF-FO tient à rappeler au gouvernement et à tous ceux qui veulent du bien aux fonctionnaires que :

Les traitements sont gelés depuis 5 ans,

Les mesures catégorielles (promotions, primes) ont déjà diminué des deux-tiers depuis 2012,

Les suppressions d'effectifs continuent à marche forcée avec la MAP hollandaise, clone de la RGPP sarkozyste. Si, à cela, devait s'ajouter le gel des carrières à savoir :

Suppression des promotions

Suppression des réductions d'ancienneté pour changer plus rapidement d'échelon, cela accentuerait la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires qui s'élève déjà à 8 % depuis 2010. Par voie de conséquence, le montant des pensions chuterait aussi, la paupérisation guetterait toutes les catégories d'agents.

Car la réalité dans la fonction publique, ce sont les traitements bruts suivants en début de carrière :

Catégorie C : indice de départ 330 soit 1 463,17 euros (pour mémoire le SMIC est à 1 445,38 euros)

Catégorie B ; indice de départ 340 soit 1 486,32 euros

Catégorie A : indice de départ 404 soit 1 615,97 euros

C'est bien la preuve chiffrée qu'il n'y a pas de fonctionnaires privilégiés ! Un agent de catégorie C démarre péniblement quelques euros au-dessus du SMIC. Un agent de catégorie A débute sa carrière avec seulement 11,8 % de plus que le SMIC.

Pour la FGF-FO, cela démontre plus que jamais la nécessité de renforcer l'attractivité de la Fonction publique par une refonte et revalorisation ambitieuse de la grille indiciaire

Même si le Premier ministre vient de démentir les propos de Messieurs Peillon et Le Roux, la FGF-FO lui rappelle que bloquer les carrières et les avancements des fonctionnaires à l'heure d'une 5ème année de gel du point d'indice,

serait une véritable provocation pour les fonctionnaires.

Force Ouvrière combattra toutes mesures du gouvernement diminuant encore le pouvoir d'achat ou le déroulement de carrière des fonctionnaires !



La casse du service (encore) public se poursuit encore lentement mais sûrement...



Le Directeur Général ne fait pas confiance aux évaluateurs domaniaux et privatise leur mission !

En pleine contradiction avec les vaines promesses de sa démarche stratégique, dans une note du 13 janvier dernier, le Directeur Général a validé le recours obligatoire à une expertise privée pour l'évaluation des cessions ou acquisitions supérieures à 1 million d'euros en province et 2 en Ile-de-France.

La Direction Générale a ainsi cédé au lobby représenté par le Conseil immobilier de l'État qui depuis plusieurs années prône une externalisation de l'évaluation. Le premier pas dans le sens de la privatisation vient d'être franchi.

Il s'agit également d'un procès d'intention envers les agents du Service France Domaine, suspectés de manquer d'impartialité, mais peut être aussi de manquer de professionnalisme.

Pour le Syndicat F.O.- DGFIP, confier ces expertises à BNP PARIBAS REAL ESTATE ne sera pas une garantie pour éviter tout conflit d'intérêts lors des ventes des biens de l'État ou des collectivités territoriales. Seuls les fonctionnaires du Domaine, soumis à une obligation de neutralité, pouvaient éviter les abus.

Au moment où le gouvernement organise l'austérité pour les services publics et veut économiser sur leurs moyens de fonctionnement et sur leurs effectifs, la logique mise en œuvre va amener à rémunérer une entreprise privée pour une activité exercée par des agents de l'État.

Les collègues évaluateurs sont aujourd'hui les victimes collatérales de récentes « affaires médiatisées » dans lesquelles ils n'étaient aucunement responsables des ventes en dessous des prix du marché.

Le Syndicat F.O - DGFIP revendique des moyens et des emplois suffisants pour que la mission de service public du Domaine puisse s'exercer partout sur le territoire dans le respect des principes de neutralité et d'impartialité propres aux fonctionnaires.

F.O.- DGFIP dénonce cette privatisation et est opposé à l'externalisation de cette mission.

# Agir à la DGFIP pour l'amélioration des conditions de vie au travail, c'est le **20 mars 2014**.

Alors que les besoins augmentent et se diversifient (législation fiscale, relations avec les collectivités locales et le secteur public local, gestion des mesures gouvernementales budgétaires, accueil du public) les choix politiques organisent le repli de l'action publique et de la DGFIP: suppressions d'emplois, pilotage managérial déshumanisé, mise sous pression des agents, réformes et restructurations permanentes impliquant des conséquences organisationnelles et matérielles trop souvent néfastes.

Tout ceci entraîne une dégradation continue sans précédent des conditions de vie au travail et contribue à dégrader l'exercice des missions.

## Il faut donc agir le 20 mars :

- Pour améliorer concrètement les conditions de vie au travail.
- Pour une véritable politique de prévention des risques par l'Administration.
- Pour que le management et la gestion par les indicateurs statistiques cessent de dégrader la qualité et l'efficacité des missions et revenir aux vrais enjeux : c'est le travail qui nourrit la statistique, pas l'inverse...
- Pour que le soutien technique de l'encadrement redevienne une priorité.
- Pour améliorer le cadre de vie quotidien des agents des Finances Publiques.
- Pour une formation professionnelle de haut niveau répondant aux besoins des agents et à l'exercice des missions. C'est un droit pour tous : aucun agent ne doit en être écarté faute de moyens et de temps.
- Pour stopper l'improvisation et la précipitation lors des réinstallations de postes ou services.
- Pour l'abandon du modèle de travail en plateau et un dimensionnement à taille humaine des services et des cellules de travail.
- Pour renforcer les moyens des CDAS et CHS-CT.

L'Administration doit enfin s'engager sur l'amélioration des conditions de vie au travail, non en multipliant les instruments de mesure, mais en prenant dès maintenant les mesures concrètes en matière d'emplois et de moyens de fonctionnement, et en respectant ses obligations envers les agents.

**Soyez toutes et tous en grève le jeudi 20 mars 2014 et participez aux rassemblements locaux.**

Pour FO une autre urgence sociale : **le pouvoir d'achat !**

Comment consommer plus alors que les français sont étranglés par l'augmentation de tous les tarifs et des impôts ?

Mais au-delà de la DGFIP, (ne soyons pas autistes), plusieurs chantiers sont en cours et non les moindres : Réforme fiscale, financement de la protection sociale, l'emploi, et les retraites.

Humour façon gestion publique d'avant la fusion...

6/11/12

**TRESOR PUBLIC**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

TRESORERIE de PACY-SUR-EURE  
78, RUE ISAMBARD  
B.P. 69  
27120 PACY-SUR-EURE

Tél.: 02.32.36.01.90  
Fax : 02.32.36.13.09  
E-mail : T027011@cp.finances.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pacy-sur-Eure, le 29 octobre 2004

**Madame Denise COEURET**  
17 rue du Gué  
27120 MENILLES

Madame,

Je vous retourne du chèque ci-joint que je n'ai pas présenté à l'encaissement pour le motif suivant :

Pour la deuxième fois, donc il ne peut s'agir d'une maladresse, je constate que vous avez « scotché » au dos du chèque un poil (ou un cheveu).

Je vous informe que cette façon de procéder peut être considérée comme relevant du délit d'outrage prévu par l'article 433-5 du Code Pénal (reproduit plus bas).

Je vous demande donc de bien vouloir cesser cette pratique et de m'adresser votre chèque sans « additif pileux ». A défaut, je me verrais contraint d'en référer au procureur de la République.

Le Trésorier,



Philippe GUILLEE

Article 433-5 du Code Pénal: Constituent un outrage puni de 7500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Attention Mon Général déraille :

“ Ah ! les pisse-vinaigre !... les pisse-froid !... les farfadets de l'abandon !... les tricheurs !... les fuyards professionnels !... les trotte-menu de la décadence !... les équipes du chloroforme !... le marais putride !... la politique de la vachardise !... les stupéfiants du régime !... les malades de la capitulation !... ” . Versets imprécatoires prêtés au Général de Gaulle et cités par Jean-Raymond Tournoux en 1950.

Que dirait Mon Général du monde politique actuel...